

Prise de position

L'UEAPME¹ demande un Pacte Européen de Croissance, cohérent avec le pacte budgétaire et intégrant les réformes structurelles nécessaires

L'assainissement et les coupes budgétaires ne sont pas suffisants pour rétablir la croissance économique.

L'UEAPME et ses organisations membres ont à plusieurs reprises durant la crise actuelle clairement affirmé que l'assainissement budgétaire est une pré-condition au rétablissement des marchés financiers et à la résolution des problèmes de la dette souveraine et de la balance commerciale. De plus, **l'UEAPME est convaincue que le secteur privé doit être le moteur de la future croissance économique et des nouveaux emplois en Europe**, et qu'un tel redressement n'aura pas lieu sans la mise en place des réformes structurelles nécessaires dans les différents Etats membres, en particulier dans la zone Euro.

Néanmoins, et en dépit des nombreuses mesures prises au niveau européen et par les Gouvernements nationaux, la dernière édition de notre SME Barometer² et d'autres prévisions montrent que l'économie européenne et en particulier les PME dans les secteurs des services aux personnes et de la construction souffrent, dans la plupart des pays, d'une faible demande des ménages (baisse du revenu disponible et augmentation du chômage), des entreprises (les investissements sont gelés) et du secteur public (réduction des dépenses). Cette faible demande et la prolongation des instabilités sur les marchés financiers sont les composantes de l'actuel ralentissement économique, et risquent d'entraîner l'UE dans une nouvelle récession.

Au cours de la gestion de cette crise, provoquée par différents chocs et problèmes, il est devenu de plus en plus clair que l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles mises en place jusqu'à maintenant par les institutions européennes et internationales, ne sont pas suffisantes pour ramener l'économie européenne vers une croissance durable et pour rééquilibrer les marchés financiers. C'est pourquoi, la demande pour des mesures visant à favoriser la croissance est de plus en plus soutenue, et est devenue la priorité de l'agenda européen de la Commission européenne dans son analyse annuelle de la croissance pour 2012. Cette initiative est également défendue par le nouveau Président français et un groupe important d'Etats membres sous la forme d'un Pacte européen de croissance.

¹ L'UEAPME est inscrit au registre des représentants d'intérêts de la Commission européenne et au code de conduite apparenté suivant l'initiative européenne pour la transparence. Notre numéro d'identification est [55820581197-35](https://www.ueapme.com/IMG/pdf/120228_Barometer_2012H1_final.pdf).

² [http://www.ueapme.com/IMG/pdf/120228_Barometer_2012H1_final.pdf](https://www.ueapme.com/IMG/pdf/120228_Barometer_2012H1_final.pdf)

Le Pacte budgétaire et les réformes structurelles doivent s'accompagner de mesures de soutien à la croissance

L'UEAPME soutient la demande de mesures de stimulation de la croissance. Néanmoins, une telle stratégie en faveur de la croissance doit accompagner l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles et non les remplacer, ceci pour différentes raisons :

- La plupart des Etats membres ne disposent pas de marge de manœuvre fiscale pour financer un pacte de croissance à travers une augmentation de la dette.
- C'est pourquoi, la future croissance économique et la création d'emplois doivent venir du secteur privé. La confiance en un développement économique prospère, pour lequel la compétitivité économique est une pré-condition, est nécessaire aux investissements privés, mais également aux dépenses privées des ménages.
- Les réformes structurelles sont nécessaires pour deux raisons: pour parvenir à la stabilité fiscale à moyen terme et pour renforcer la compétitivité en augmentant la productivité.

C'est pourquoi, l'UEAPME demande la réorientation de l'approche de la politique économique européenne, qui doit reposer sur quatre piliers :

1. Le pacte budgétaire pour rééquilibrer les marchés financiers et restaurer la confiance dans les budgets publics et dans le système bancaire.
2. Les réformes structurelles pour améliorer la compétitivité en diminuant les charges et les coûts pour les activités économiques privées, mais également en diminuant les déficits structurels des budgets publics et des systèmes de sécurité sociale.
3. Les mesures de soutien à la croissance pour relancer un développement économique positif, en particulier dans les pays en difficulté, mais également pour améliorer les infrastructures publiques.
4. Une gouvernance fiable pour assurer une conception et une mise en œuvre cohérente de ces trois politiques afin de garantir la confiance dans cette approche de politique intégrée.

Les priorités de l'artisanat et des PME dans le future Pacte européen de croissance

L'UEAPME soutient la création d'un Pacte européen de croissance (PEC), si celui-ci est cohérent avec les autres éléments de la politique de gestion de la crise actuelle et s'il inclut les principales priorités et besoins de l'artisanat et des PME en Europe. De plus, le PEC doit être conforme à l'agenda EU 2020 et doit être pris en compte dans le prochain cadre financier pluriannuel.

Les mesures concrètes prises dans le cadre d'un tel PEC seront par nature différentes d'un pays à l'autre selon leurs situations et besoins spécifiques. Néanmoins, un PEC ne peut être une réussite que s'il est accompagné d'un fort engagement de tous les Etats membres concernant l'orientation générale et les priorités de la politique, combiné avec la volonté de tous les gouvernements de mettre en œuvre la politique décidée au niveau national, si nécessaire contre la résistance de différents groupes d'intérêts.

1. Les priorités des PME pour le Pacte budgétaire

Du point de vue des PME, l'un des principaux objectifs du Pacte budgétaire est le rétablissement du fonctionnement du marché financier, afin d'assurer un financement suffisant de l'économie réelle et de rétablir la confiance dans les budgets nationaux. Ceci permettra de diminuer les charges fiscales créées par les rendements élevés sur les dettes publiques.

Les principaux éléments doivent être:

- La réduction à moyen terme des déficits structurels créés par les retraites et les systèmes de santé. Les marchés financiers devraient accepter des déficits de court terme et des ratios de dette plus élevés, si les budgets sont durables à moyen terme.
- Les objectifs des mesures de politique fiscale doivent être l'amélioration de la compétitivité (dévaluation fiscale si nécessaire) et la stimulation des activités économiques. De plus, il faut s'assurer que les taxes sont payées comme l'exigent les lois nationales de taxation.
- Les réductions budgétaires devraient être axées sur la consommation plutôt que sur les investissements, qui créent des effets multiplicateurs plus importants et améliore le potentiel de croissance.
- Les mesures de soutien de la Banque Centrale Européenne doivent être conçues afin d'éviter une pression inflationniste à moyen terme.
- Les réformes des services financiers, qui stabilisent les marchés et incitent plus à financer l'économie réelle que la spéculation financière.

2. Les priorités des PME pour les réformes structurelles

Les réformes structurelles, telles que formulées dans le cadre du Semestre européen, sont les préalables à une consolidation fiscale suffisante et à l'amélioration de la compétitivité. L'Europe n'atteindra pas la croissance économique tant que les réformes structurelles seront mises de côté par les politiciens.

Les principaux éléments doivent être:

- Les systèmes de sécurité sociale nationaux doivent devenir financièrement durables, sans affecter la cohésion sociale.
- L'économie européenne et en particulier les PME dépendent de services publics de haute qualité, qui doivent être fournis de manière efficiente. Ainsi, l'efficacité de l'administration publique doit être améliorée.
- La structure de beaucoup de marchés du travail en Europe doit être renforcée, aussi bien du côté de l'offre (qualification, attrait financier du travail, réduction de l'écart entre l'âge effectif et officiel de la retraite) que de la demande (flexibilité, salaire en lien avec la productivité et favorable à la création d'emplois).
- Le marché intérieur, en particulier le secteur des services (énergie, transport, brevets, capital-risque, directive services, marché public etc.) doit être réellement intégré.

- Le cadre réglementaire doit être renforcé par la mise en œuvre rigoureuse des principes clés du Small Business Act : L'approche « penser aux petits d'abord », des analyses d'impact de qualité appliquant le test PME et la baisse des charges administratives.

3. Les priorités des PME pour la stimulation de la croissance et les mesures de soutien

La soutenabilité budgétaire et les réformes structurelles sont des conditions nécessaires pour la croissance économique, mais peuvent ne pas être suffisantes en cas de crises profondes, comme celle que nous connaissons actuellement. La stimulation de la croissance et les mesures de soutien sont nécessaires pour relancer la croissance économique et améliorer l'infrastructure pour les activités économiques.

Les mesures dédiées aux PME doivent respecter les engagements pris dans le cadre du Small Business Act.

Les principaux éléments doivent être :

- Le soutien public aux instruments financiers pour les investissements sous forme de garanties, qui ont des coûts directs limités.
- Le soutien aux investissements en matière d'efficacité énergétique, avec des instruments financiers ou des incitations fiscales pour une période limitée.
- La garantie publique pour de qualification les jeunes, en particulier la formation professionnelle et l'apprentissage.
- Une meilleure adéquation entre les systèmes de qualification et les besoins réels de compétences des entreprises.
- Des investissements dans l'infrastructure et la qualification en général en mobilisant le capital privé.
- Un soutien particulier aux entreprises innovantes et visant de nouveaux marchés (internationaux).
- Garantir une concurrence loyale pour les petites entreprises (délais de paiement, accès aux marchés publics, mesures de défense commerciale et protection des droits de propriété intellectuelle).

Bruxelles, le 4 juillet 2012

Pour plus d'information sur cette position, veuillez contacter :

Gerhard Huemer
 Directeur pour la politique économique et fiscale
g.huemer@ueapme.com